

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 7 juillet 2021

Membres présents : 10

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL.

Absent excusé : Régis DEXANT- a donné son pouvoir à Jean-Pierre AMOUREUX

Absent excusé : Sébastien GAY- a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE,

Absent excusé : Bruno GROSSI- a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT,

Absente excusée : Valérie de SARIAC- a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Absente excusée : Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2021

Sécurisation du centre bourg : choix de la 1<sup>ère</sup> phase

Restauration école : choix du prestataire (+ achat ou location d'un four de remise en température)

Sculpt'en Sologne : positionnement pour réserver une sculpture en marbre du Symposium de Millançay

Organisation du 14 juillet

Questions diverses

**Compte-rendu** du conseil municipal du 2 juin 2021 : approuvé à l'unanimité

**Restauration école** : après avoir rappelé la nécessité d'opter pour une solution alternative au départ annoncé de la cantinière, ont été exposées les différentes démarches effectuées (analyse de cahiers des charges, visites sur sites, vérification de l'origine des denrées servies, entretiens avec chargés d'affaires) pour aboutir au choix du prestataire Grain d'or pour la livraison des repas. C'est ce même prestataire auquel fait appel le centre de loisirs qui en est tout à fait satisfait. Le contrat dont la durée n'excède pas l'année scolaire engage la commune à raison de 2,48 € TTC pour le repas en maternelle, 2,58 € TTC pour le repas en primaire.

Soumis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Si le réfrigérateur de la cuisine actuelle est adapté à la livraison des repas, il s'avère nécessaire de faire l'acquisition d'un four de remise en température (société BENARD 2660 € HT + mise en service).

Acquisition votée à l'unanimité.

**Sécurisation du centre bourg** : Mme le Maire reprend les conclusions préconisées par l'auteure du rapport de l'Agence Technique Départementale lors du conseil municipal du 2 juin 2021 auxquelles les membres du conseil avaient adhéré et propose d'inscrire en phase 1 le cheminement piétons route de Salbris, avec en option, suivant les coûts, l'entrée d'agglomération.

Compte tenu de la complexité des procédures et du manque de disponibilité des secrétaires elle indique comme souhaitable l'accompagnement de l'Agence pour le lancement de l'appel d'offres et le suivi des travaux (800 € +500 €).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La 2<sup>ème</sup> phase concernera la route de Neung.

**Sculpt' en Sologne** : ce sont 5 œuvres en marbre sculpté qui seront disponibles à l'issue du Symposium de Millançay en septembre prochain. La contribution demandée à chaque commune souhaitant en bénéficier est de 1000 €.

Les avis sont partagés : certains soulignant l'intérêt de l'opération pour la mise en valeur du village, d'autres arguant des nécessaires économies à réaliser pour renouveler des équipements « fatigués ».

Un accord est trouvé pour adopter une délibération favorable de principe, sous réserve d'avoir une meilleure connaissance du style des sculpteurs et un échange plus significatif avec l'ensemble des conseillers.

### **Organisation du 14 juillet**

Il est confirmé que le city-stade sera terminé le 9 juillet 2021 : une rencontre festive et sportive sera proposée à partir de 16h30 aux Marcigaultais par voie d'affiche et panneau pocket. L'inauguration accompagnée par le Réveil de Marcilly aura lieu à 17h, suivie par le pot de l'amitié traditionnel.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire